

# SEANCE DU 29 MARS 2011

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	19
- présents :	17
- votants :	18

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Françoise PERON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2011.

**Présents :** Françoise PERON, Henri KEROUEDAN, Brigitte LE BRAS, Monique SALAÛN-LE BAUT, Thérèse DOURMAP, Nicolas LE MOAL, Bernard KERDONCUFF, Philippe Kerdraon, Jacques MEVEL, Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN, Danièle QUEMENEUR, Yann CREISMEAS, Véronique FRAGNI, Monique DRILLET, Pierre CAMBON, Marie Line MAHE

**Absents :** Françoise DAUTREME

absents sans procuration : Rémi PRIGENT

**Procurations :**

Françoise DAUTREME pour Monique SALAÛN-LE BAUT

**Secrétaire de séance :** Nicolas LE MOAL

## *Ordre du jour :*

- Approbation des comptes de Gestion 2010
- Vote des Comptes Administratifs 2010
- Affectation des Résultats 2010
- Subvention au Budget CCAS 2011
- Vote des Budgets Primitifs 2011
- Budget Commune : décision d'imputer en Section d'Investissement les acquisitions de matériel pédagogique prévues au BP 2011
- Programme d'effacement de réseau route de Ruliver : approbation et demande de subvention
- Syndicat de l'Elorn : approbation de la modification des Statuts du 27 janvier 2011
- Ecole intercommunale de Musique : approbation de la Convention
- Contrat d'entretien de la Station d'Épuration : renouvellement annuel
- Convention d'astreinte pour les interventions sur les installations d'Assainissement et d'Eau : renouvellement
  
- Affaires diverses – information.

Françoise PERON ouvre la séance du Conseil consacré à l'adoption du Budget 2011. Elle remercie Monsieur Thierry ROC'H, Trésorier de Daoulas, d'être venu éclairer les données budgétaires et répondre aux questions des Membres du Conseil.

Les comptes rendus des séances du 18 janvier et du 10 février 2011 sont adoptés sans remarque particulière.

Trois ajouts sont proposés à l'ordre du jour :

- intégration des voies intérieures du lotissement de Rumenguy au Domaine Public de la Commune ;
- avis du Conseil sur une enquête publique « cultures marines » ;
- participation à l'acquisition d'un kit de contrôle des poteaux incendie par la Commune d'Irvillac

## **VOTE DU COMPTE DE GESTION « COMMUNE » 2010**

Thierry ROC'H présente ses comptes de gestion, en les illustrant à l'aide d'un diaporama.

Il retrace tout d'abord le compte de gestion « Commune » 2010 qui est adopté par 18 voix pour (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT).

## **VOTE DU COMPTE DE GESTION « EAU » 2010**

Thierry ROC'H présente son compte de gestion retraçant la comptabilité communale de l'exercice. Le compte de gestion « EAU » 2010 est adopté par 18 voix pour (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT).

## **VOTE DU COMPTE DE GESTION « ASSAINISSEMENT » 2010**

Thierry ROC'H présente son compte de gestion retraçant la comptabilité communale de l'exercice. Le compte de gestion « Assainissement » 2010 est adopté par 18 voix pour (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT).

## **VOTE DU COMPTE DE GESTION « LOTISSEMENT » 2010**

Thierry ROC'H présente son compte de gestion retraçant la comptabilité communale de l'exercice.

Le compte de gestion « LOTISSEMENT » 2010 est adopté par 18 voix pour (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT).

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « COMMUNE » 2010**

Monique SALAÛN-LE BAUT, Adjointe aux Finances, présente les Comptes Administratifs. Les explications sont illustrées par un diaporama. Thierry ROC'H, Trésorier, fait l'analyse des comptes présentés.

Les comptes de la Commune n'inspirent pas d'inquiétude : la capacité d'autofinancement est satisfaisante. Les recettes nettes couvrent la charge de l'annuité de la dette augmentée des dotations aux amortissements. Il y a donc équilibre réel. En outre, l'excédent de Fonctionnement est suffisamment large pour participer au financement de la Section d'Investissement en N+1.

Françoise PERON quitte la salle pendant le débat concernant les comptes qu'elle présente. Elle ne prend pas part au vote. Les résultats de l'exercice 2010 sont :

**En section de Fonctionnement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	1 356 281,97 €
-recettes :	1 620 193,04 €
solde positif année N :	+ 263 911,07 €
Compte tenu du report à nouveau de l'année N-1 :	+180 274,01 €
<b>Résultat positif :</b>	<b>+ 444 185,08 €</b>

**En section d'Investissement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	570 992,75 €
-recettes :	967 803,47 €
solde <b>positif</b> année N :	+ 396 810,72 €
Compte tenu du solde <b>négalif</b> de l'année N-1 :	- 359 307,38 €
<b>Résultat positif :</b>	<b>+ 37 503,34 €</b>

Après en avoir débattu, le Conseil approuve le Compte Administratif « Commune » 2010, par 17 voix pour, (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT). Le Maire ne prend pas part au vote.

## **AFFECTATION DU RESULTAT** **DU COMPTE ADMINISTRATIF « COMMUNE » 2010**

L'affectation des résultats se justifie de la façon suivante :

**En section de Fonctionnement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	1 356 281,97 €
-recettes :	1 620 193,04 €
solde positif année N :	+ 263 911,07 €
Compte tenu du report à nouveau de l'année N-1 :	+180 274,01 €
<b>Résultat positif :</b>	<b>+ 444 185,08 €</b>

**En section d'Investissement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	570 992,75 €
-recettes :	967 803,47 €
solde <b>positif</b> année N :	+ 396 810,72 €
Compte tenu du solde <b>négalif</b> de l'année N-1 :	- 359 307,38 €
<b>Résultat positif :</b>	<b>+ 37 503,34 €</b>

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :**

**La somme de 37 503,34 €, correspondant au solde positif d'Investissement, sera inscrite au chapitre 001 (excédent d'investissement reporté).**

**Report à nouveau en Fonctionnement (chapitre 002) de l'excédent de Fonctionnement : 444 185,08 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la proposition d'affectation du résultat « Commune » 2010, par 18 voix pour, 1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « EAU » 2010

Les comptes n'appellent pas de commentaire particulier.

**En section de Fonctionnement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	177 678,32 €
-recettes :	196 086,46 €
Solde <b>positif</b> année N :	+18 408,14 €
report <b>positif</b> année N-1 :	+77 632,44 €
<b>Résultat positif de l'exercice :</b>	<b>+96 040,58 €</b>

**En section d'Investissement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	105 653,50 €
-recettes :	116 925,73 €
Solde <b>positif</b> année N :	+11 272,23 €
report <b>positif</b> N-1 :	+45 707,82 €
<b>Résultat positif de l'exercice :</b>	<b>+56 980,05 €</b>

Françoise PERON quitte la salle pendant le débat concernant les comptes qu'elle présente. Elle ne prend pas part au vote.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve le Compte Administratif « Eau » 2010, par 17 voix pour, 1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT.

## AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF « EAU » 2010

L'affectation des résultats se justifie de la façon suivante :

**En section de Fonctionnement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	177 678,32 €
-recettes :	196 086,46 €
Solde <b>positif</b> année N :	+18 408,14 €
report <b>positif</b> année N-1 :	+77 632,44 €
<b>Résultat positif de l'exercice :</b>	<b>+96 040,58 €</b>

**En section d'Investissement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	105 653,50 €
-recettes :	116 925,73 €
Solde <b>positif</b> année N :	+11 272,23 €
report <b>positif</b> N-1 :	+45 707,82 €
<b>Résultat positif de l'exercice :</b>	<b>+56 980,05 €</b>

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :**

**Report à nouveau en Fonctionnement de la somme de 96 040,58 €, correspondant à l'excédent dégagé par la Section de Fonctionnement.**

**Report en section d'Investissement (chapitre 002) de la somme de 56 980,05 €, correspondant à l'excédent dégagé en Investissement.**

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la proposition d'affectation du résultat « Eau » 2010, par 18 voix pour, 1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT.

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « ASSAINISSEMENT » 2010**

Le Budget Assainissement reste déficitaire en Section de Fonctionnement et en Investissement. Cela tient au fait que les investissements lourds de mise en place de l'assainissement collectif ne sont compensés que très progressivement par les recettes des branchements.

Françoise PERON quitte la salle pendant le débat concernant les comptes qu'elle présente. Elle ne prend pas part au vote.

**En section de Fonctionnement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	170 733,57 €
-recettes :	140 303,88 €
Solde <b>néгатif</b> année N :	- 30 429,69 €
Report <b>néгатif</b> N-1	- 25 648,42 €
<b>Résultat négatif de l'exercice :</b>	<b>- 56 078,11 €</b>

**En section d'Investissement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	628 410,69 €
-recettes :	544 409,91 €
Solde <b>néгатif</b> :	- 84 000,78 €
Compte tenu du solde <b>néгатif</b> N-1:	- 179 367,56 €
<b>Résultat négatif de l'exercice :</b>	<b>- 263 368,34 €</b>

Après en avoir débattu, le Conseil approuve le Compte Administratif « Assainissement » 2010, par 17 voix pour, (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT). Le Maire ne prend pas part au vote.

## **AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF « ASSAINISSEMENT » 2010**

L'affectation des résultats se justifie de la façon suivante :

**En section de Fonctionnement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	170 733,57 €
-recettes :	140 303,88 €
Solde <b>néгатif</b> année N :	- 30 429,69 €
Report <b>néгатif</b> N-1	- 25 648,42 €
<b>Résultat négatif de l'exercice :</b>	<b>- 56 078,11 €</b>

**En section d'Investissement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	628 410,69 €
-recettes :	544 409,91 €
Solde <b>néгатif</b> :	- 84 000,78 €
Compte tenu du solde <b>néгатif</b> N-1:	- 179 367,56 €
<b>Résultat négatif de l'exercice :</b>	<b>- 263 368,34 €</b>

**Compte tenu des résultats négatifs constatés, il n'y a pas de choix possible dans l'affectation des Résultats. Il y a obligation de reporter au chapitre 002 le déficit de fonctionnement pour 56 078,11 €. De même, on constate le solde négatif de la section d'Investissement en déficit reporté : 263 368,34 € au chapitre 002.**

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette affectation du résultat « Assainissement » 2010, par 18 voix pour, 1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT.

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « LOTISSEMENT » 2010**

Les comptes n'appellent pas de réflexion particulière. Toutes les parcelles sont vendues, mais les sommes correspondante n'ont pas toutes été encaissées. En 2011, des recettes apparaîtront donc encore. Les travaux de finition de la voirie seront exécutés quand les constructions seront finies.

Françoise PERON quitte la salle pendant le débat concernant les comptes qu'elle présente. Elle ne prendra pas part au vote.

**En section de Fonctionnement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	307 284,27 €
-recettes :	502 970,00 €
-solde <b>positif</b> :	+195 685,73 €
-report <b>néгатif</b> N-1 :	- 188 991,00 €
<b>Résultat positif de l'exercice :</b>	<b>+6 694,73 €</b>

Après en avoir débattu, le Conseil approuve le Compte Administratif « Lotissement » 2010, par 16 voix pour, 1 abstention (Marie-Line MAHE), 1 absent sans procuration (Rémi PRIGENT). Le Maire ne prend pas part au vote.

## **AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF « LOTISSEMENT » 2010**

L'affectation des résultats se justifie de la façon suivante :

**En section de Fonctionnement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	307 284,27 €
-recettes :	502 970,00 €
-solde <b>positif</b> :	+195 685,73 €
-report <b>néгатif</b> N-1 :	- 188 991,00 €
<b>Résultat positif de l'exercice :</b>	<b>+6 694,73 €</b>

## **PROPOSITION :**

**Il est proposé de reporter en Fonctionnement le solde positif de 6 694,73 € constaté en Section de Fonctionnement.**

Après en avoir débattu, le Conseil approuve la proposition faite pour l'affectation du résultat du Compte Administratif « Lotissement » 2010, par 16 voix pour, 1 abstention (Marie-Line MAHE), 1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT.

## **SUBVENTION DU BUDGET PRIMITIF « COMMUNE » AU BUDGET C.C.A.S.**

Françoise PERON propose que le Budget Commune verse en 2011 une subvention de 5 000,00 € au Budget du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 18 voix pour (1 absent sans procuration Rémi PRIGENT), décide que le Budget Général de la Commune versera une subvention de 5 000,00€ au Budget 2011 du CCAS.

## **VOTE DU BUDGET GENERAL « COMMUNE » 2011**

Thierry ROC'H présente les Budgets 2011 en les illustrant par un diaporama. La première recette de la Commune est constituée par le produit de la fiscalité directe (44%), la deuxième par les dotations de l'Etat, la troisième par le Résultat reporté du Budget 2010 (24%). Les produits de la facturation communale ne représentent que 5% des recettes. Les dotations évoluent peu, sauf du fait de l'évolution positive de la démographie. De même, les bases fiscales permettent une progression des recettes provenant des impôts locaux. Les charges prévisionnelles du Budget Général 2011 sont en hausse de 2,3%.

Les programmes d'équipement les plus importants en 2011 concerneront le réaménagement global des bâtiments communaux : la Mairie Nouvelle et la Salle Polyvalente. Mais ces dépenses seront étalées sur plusieurs années. Par ailleurs, une étude globale des aménagements de voirie est en cours, dans la double perspective d'améliorer la sécurité et de créer des cheminements doux (piétons, cyclistes, ...).

Françoise PERON précise qu'une réunion de travail sur le thème des finances aura lieu au cours du mois d'avril. Cette année, les Communes disposent d'un délai supplémentaire pour voter les taux des impôts directs.

La **Section de Fonctionnement** s'équilibre à **1 813 585,08 €**. La **Section d'Investissement** s'équilibre à **1 746 271,00 €**.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 17 voix pour et 1 abstention (Marie-Line MAHE) (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT) approuve le Budget 2011 ainsi présenté.

## **VOTE DU BUDGET « EAU » 2011**

Compte tenu des excédents dégagés, il n'est pas prévu d'emprunt. La réalisation d'une étude de numérisation du réseau sera le programme marquant de l'année 2011. Ce travail permettra d'établir un schéma directeur de l'Eau et d'établir les priorités des investissements à réaliser dans les années à venir.

Le Budget de l'Eau 2011 s'équilibre en **Section de Fonctionnement** à **289 596,58 €** et en **Section d'Investissement** à **178 776,63 €**.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve, par 18 voix pour (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT), le Budget de l'Eau 2011.

## **VOTE DU BUDGET « ASSAINISSEMENT » 2011**

La Communauté de Commune mène actuellement une étude visant à décider de la création ou non d'un SPAC (service public de l'Assainissement Collectif) qu'elle gèrerait sur le territoire des 22 communes composant la CCPLD. La réponse à cette question ne sera pas connue avant fin 2011. En effet, chaque commune possède ses spécificités. Certaines ont des équipements neufs et performants, d'autres possèdent des installations nécessitant de lourdes rénovations. Certains services démarrent et peinent à équilibrer leur budget. D'autres existent depuis longtemps et sont rentables. Les conditions financières du transfert du service et du Budget correspondant restent donc à définir.

Le Budget 2011 ne verra pas le lancement de nouveaux investissements. Nous sommes en phase d'achèvement des travaux de la 3<sup>e</sup> tranche de branchements. La **Section de Fonctionnement** s'équilibre à **243 184,11 €**. La **Section d'Investissement** s'équilibre à **389 095,34 €**.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve, par 18 voix pour (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT), le Budget de l'Assainissement 2011.

## **VOTE DU BUDGET « LOTISSEMENT » 2011**

Tous les terrains ont trouvé preneur. La vente de la dernière parcelle, ainsi que celle des îlots qui accueilleront les logements sociaux, seront imputées sur le Budget 2011. Les travaux de finition de la voirie restent à faire. La **Section de Fonctionnement** s'équilibre à **587 000,00 €**.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve le Budget Lotissement 2011, par 17 voix pour et 1 abstention (Marie-Line MAHE) (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT).

## **BUDGET COMMUNE :** **DECISION D'IMPUTER EN SECTION D'INVESTISSEMENT LES ACQUISITIONS** **DE MATERIEL PEDAGOGIQUE PREVUES AU BP 2011**

Les biens énumérés ci-dessous, destinés à améliorer l'équipement pédagogique et ludique de l'Ecole Communale de LOGONNA-DAOULAS seront acquis en Section d'Investissement au Budget Primitif 2011 :

### **Matériel de cour :**

-coquilles de motricité :	375 €
-parachute :	46 €
-rochers :	109 €
-pneus :	225 €
-tricycles :	447 €



- cordes à sauter : 50 €
- swing roller et roues : 200 €
- cible-panier : 40 €

**Matériel de classe :**

- casques stéréo : 71 €
- radio CD MP3 : 140 €
- répartiteur casques : 45 €
- séchoir à dessins : 110 €
- matériel sciences : 500 €
- chronomètres : 100 €

**Matériel EPS :**

- échelle de perroquet : 165 €
- pompe à ballon : 65 €
- ballons : 80 €
- grands plots : 80 €
- buts de handball : 450 €
- filets de badmington : 125 €

Après en avoir débattu, l'Assemblée approuve cette proposition de délibération-cadre annuelle pour 2011, par 18 voix pour (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT).

## **PROGRAMME D'EFFACEMENT DE RESEAU ROUTE DE RULIVER : APPROBATION ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Henri KEROUEDAN, Adjoint aux Travaux, présente le programme d'effacement des réseaux 2011 qui concerne la Route de Ruliver. Le dossier a été étudié en Commission des Travaux, puis en réunion de travail du Conseil Municipal.

Ce programme est lié au projet d'aménagement de sécurité et cheminements doux confié au Bureau d'Etudes A3 PAYSAGES. Les travaux consistent à enfouir les réseaux Basse Tension, Eclairage Public et France Télécom. Il est également prévu d'installer un fourreau destiné à recevoir ultérieurement un réseau de fibre optique. Compte tenu de l'évolution récente des compétences intercommunales, le coût de ce fourreau sera pris en charge par la CCPLD qui effectuera un reversement à la Commune. Le plan de financement de l'opération se présente suivant le tableau ci-dessous :

travaux	Montant HT	Montant TTC	Subvention FACE, PAMELA ou SDEF	Subvention SIER	Part communale
<b>Réseaux BT, HTA</b>	96 661,23 €	115 606,83 €	38 664,49 €	15 244,90 €	<b>42 751,84 €</b>
<b>Eclairage Public</b>	39 665,36 €	47 427,81 €			<b>47 427,81 €</b>
<b>Réseaux de télécommunication (génie civil)</b>	15 917,25 €	19 037,03 €			<b>19 037,03 €</b>
<b>Fibre Optique</b>	11 192,30 €	13 385,99 €			<b>13 385,99 €</b> (compétence CCPLD)
<b>Total général</b>	<b>163 436,14 €</b>	<b>195 457,66 €</b>			<b>122 602,67 €</b>

Le coût à la charge de la Commune s'élève à 122 602,67 €, dont on peut déduire la participation de la CCPLD au titre de sa compétence nouvelle « installation de réseaux fibre optique ».

Le débat s'engage : outre l'amélioration du paysage de l'entrée de Bourg, le programme d'effacement de réseau route de Ruliver vise le renforcement du réseau basse-tension. L'opportunité de le réaliser à l'occasion de travaux d'aménagement de voirie est intéressante. Cela évitera de percer les revêtements neufs dans quelques années.

Jacques MEVEL précise qu'il ne prendra pas part au vote.

Après en avoir débattu, l'Assemblée, par 16 voix pour, 1 abstention (Marie-Line MAHE qui considère que le service rendu est minime par rapport au coût) :

- approuve le programme d'effacement des réseaux route de Ruliver ;
- approuve le plan de financement proposé ;
- demande les subventions auxquelles le projet est éligible.

## **SYNDICAT DE L'ELORN :**

### **APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU 27 JANVIER 2011**

Françoise PERON explique au Conseil que le Syndicat Mixte de l'Elorn, lors de sa séance du 27 janvier 2011, a procédé à la modification de ses Statuts pour permettre l'adhésion de la Région Bretagne à la structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, par 18 voix pour (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT), la modification des Statuts du Syndicat Mixte de l'Elorn, telle que votée lors du Comité Syndical du 27 janvier 2011.

## **ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE :**

### **APPROBATION DE LA CONVENTION**

Thérèse DOURMAP, Adjointe à la Culture, rappelle le rôle de l'Ecole Intercommunale de Musique. Structure associative à l'origine, elle a son siège à Loperhet (commune gestionnaire). L'Ecole a été municipalisée pour pérenniser l'accès pour tous à la musique. Le Conseil Général (Musique et Danse en Finistère) soutient cette action. L'Ecole compte 190 élèves actuellement.

Les communes partenaires sont LOPERHET, DAOULAS, L'HOPITAL-CAMFROUT, IRVILLAC, LOGONNA et SAINT-ELOY. Une convention a été élaborée par les Elus délégués des communes partenaires. Elle vise à définir les modalités de fonctionnement de la structure. Ces différents Elus constituent le Comité de Pilotage réuni au moins deux fois par an.

La Commune de Loperhet met les locaux et l'équipement à disposition. Elle recrute le personnel. Elle gère les inscriptions qui sont prioritairement ouvertes aux élèves domiciliés dans les communes partenaires. Le budget est géré par la Commune de Loperhet sous la forme d'un budget annexe. Les Communes participent à l'équilibre budgétaire au prorata du nombre d'élèves provenant de leur territoire.

Le Conseil est appelé à approuver la Convention en prévision de sa signature par chacun des Maires concernés.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 18 voix pour (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT) :

- approuve les termes de la Convention de partenariat pour l'Ecole Intercommunale de musique du Pays de Daoulas ;
- autorise le Maire à signer le document.

## **CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA STATION D'EPURATION : RENOUVELLEMENT ANNUEL**

Henri KEROUEDAN, Adjoint en charge de l'Assainissement, rappelle au Conseil que la Commune est liée par contrat avec la Société A.B.T. concepteur et installateur de la Station d'Épuration. Il s'agit d'assurer la maintenance de l'équipement. Les pièces d'usure sont renouvelées à l'occasion des deux visites annuelles. L'entreprise A.B.T. peut également être appelée, en cas de besoin. Le contrat est annuel et arrive à échéance au 31 mars.

Il y a bien sûr lieu de reconduire ce contrat. Toutefois, compte tenu du projet de la Communauté de Communes de créer un Service d'Assainissement Collectif géré sur l'ensemble du territoire des 22 communes membres, les contrats concernant la gestion de l'assainissement collectif ne pourront être reconduits que jusqu'au 31 décembre 2011, dans l'attente des décisions qui seront prises quant à l'évolution de la gestion du service communal de l'Assainissement.

Il est donc proposé au Conseil de renouveler la convention qui arrive à échéance annuelle en avril. Cette prolongation courra jusqu'au 31 décembre 2011. Le montant de la prestation s'élève à 1 455,00 € HT.

Après en avoir débattu, l'Assemblée, par 18 voix pour (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT) :  
-décide de proroger la Convention Commune/A.B.T. pour la maintenance et l'entretien de la Station d'Épuration jusqu'au 31 décembre 2011 ;  
-autorise le Maire à signer la convention.

## **CONVENTION D'ASTREINTE « INTERVENTIONS SUR LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU » : RENOUVELLEMENT**

Henri KEROUEDAN, Adjoint en charge de l'Eau et de l'Assainissement, rappelle au Conseil que la Commune est liée par contrat à la Société VEOLIA qui assure :

- le service de maintenance sur les postes de refoulement du réseau d'Assainissement Collectif ;
- l'astreinte sur les installations de production et de distribution d'eau potable ;
- l'astreinte sur les installations d'assainissement collectif.

Ces différents services sont arrivés à échéance au 31 décembre 2010. Pour une gestion optimale, il a été décidé de regrouper ces différentes prestations dans une seule convention.

Toutefois, le projet de la Communauté de Communes de créer un Service d'Assainissement Collectif géré sur l'ensemble du territoire des 22 communes membres a contrarié la rédaction de la convention correspondante. En effet, les contrats concernant la gestion de l'assainissement collectif ne pourront être reconduits que jusqu'au 31 décembre 2011, dans l'attente des décisions qui seront prises quant à l'évolution de la gestion du service communal de l'Assainissement.

Aussi est-il proposé de proroger les missions de la Société VEOLIA, pour un montant de 3390,00 € HT, jusqu'au 31 décembre 2011.

Conformément à l'article 11 de la Convention, le contrat sera résilié au terme de la 1<sup>ère</sup> année.

A la lumière des décisions prises concernant la gestion de l'Assainissement, la convention pourra être reconduite au 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

- dans son intégralité, si la Commune conserve la compétence « Assainissement Collectif » ;
- seulement pour l'astreinte du service d'Eau en cas de transfert de compétence « Assainissement Collectif » au profit de la CCPLD.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 18 voix pour (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT) :

- décide de conclure la Convention Commune/VEOLIA qui sera résiliée au 31 décembre 2011 ;
- autorise le Maire à signer le document correspondant.

## **VOIRIE COMMUNALE :** **INTEGRATION DES VOIES INTERIEURES DU LOTISSEMENT DE RUMENGUY** **AU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE**

Le Maire propose d'intégrer la voirie du lotissement de Rumenguy dans la voirie communale.

Conformément aux articles L 141-3 du Code de la voirie Routière, le Conseil Municipal peut classer une voie communale sans enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Les services de la commune ont estimé que les voies du lotissement à caractère de rue représentent 200 mètres linéaires.

Ces voies sont ouvertes à la circulation du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT) :  
-approuve la modification du tableau de classement de la voirie communale présentée ci-dessus ;  
-adopte le Tableau de Classement de la Voirie Communale qui établit la longueur des voies du lotissement de Rumenguy, classées dans le Domaine Public Communal ;  
-précise que l'intégration de ces voies porte le linéaire de voirie communale de 33 843 mètres à 34 043 mètres.

## **ENQUETE PUBLIQUE « CULTURES MARINES » :** **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

3 enquêtes publiques « cultures marines » sont présentées :

1) Demande de la SCEO de KERMANCY concernant l'Anse de Prat Vil Pont :

Il s'agit d'un projet de captage d'huître, dans un secteur qui n'est pas utilisé par d'autres usagers du DPM. Cela ne devrait donc pas générer de nuisance.

Après en avoir débattu, le Conseil émet un avis favorable, par 17 voix pour et 1 abstention (Marie-Line MAHE) (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT).

2) Demande de KERGOSIEN Ronan concernant la Pointe de Rosmellec :

Il s'agit d'un projet de captage d'huître, dans un secteur dangereux pour les autres usagers (bordure de chenal). Marie-Line évoque la question de l'aggravation de l'envasement lié à l'installation d'équipements de captage. Françoise PERON précise qu'il est cependant important de donner la possibilité aux ostréiculteurs de capter de jeunes huîtres. La localisation de ce projet pose aussi une nouvelle fois le problème du balisage de sécurité.

Après en avoir débattu, le Conseil émet un avis défavorable, par 0 voix pour, 17 contre et 1 abstention (Jacques MEVEL) (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT).

3) Demande de l'entreprise LE MOAL concernant le Port de Pors-Beac'h :

Il s'agit d'un projet de création d'une dalle bétonnée en limite de zone portuaire dont le but est d'améliorer les conditions de déchargement de la production de l'entreprise. Il est prévu de conclure une convention avec l'Association des Usagers de Pors-Beac'h pour un usage contrôlé de l'équipement par les membres de l'Association.

Nicolas LE MOAL ne prend pas part au vote.

Après en avoir débattu, le Conseil émet un avis favorable, par 13 voix pour et 4 abstentions (Marie-Line MAHE, Danièle QUEMENEUR, Jacques MEVEL et Bernard KERDONCUFF) (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT).

# **PARTICIPATION A L'ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'IRVILLAC D'UN KIT DE CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE**

Henri KEROUEDAN présente le projet de la Municipalité d'Irvillac : Jusqu'à une période récente, le contrôle des bornes incendie était effectué par les pompiers. Cette tâche n'étant plus dans leurs attributions, les communes sont dans l'obligation de s'équiper en kit de contrôle. La Commune d'Irvillac se propose donc de procéder à l'acquisition de ce matériel et de le mettre à disposition de plusieurs autres communes, moyennant une participation financière à l'achat du kit de contrôle.

Le matériel coûte 4601,80 € HT. La participation des communes se fera au pro rata du nombre d'abonnés au service d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 18 voix pour (1 absent sans procuration : Rémi PRIGENT) :

- approuve le projet de participation à l'acquisition intercommunale d'un kit de contrôle des bornes incendie ;
- autorise le Maire à signer la convention réglant les relations entre la Commune d'Irvillac et les communes partenaires.

## **AFFAIRES DIVERSES - INFORMATIONS**

### **Elections cantonales :**

Françoise PERON a été élue Conseillère Générale. Elle remercie l'Equipe Municipale pour son soutien pendant la campagne électorale. La composition des différentes commissions de l'Assemblée Départementale interviendra dans les jours à venir.

La séance est levée à 21h20.

Le Maire

Françoise PERON

Le Secrétaire de Séance

Nicolas LE MOAL